1° Un cheval de labour exige les objets suivans, estimés à un prix moyen nécessairement variable pour chaque localité.

	fr.
1 collier avec dossière et traits en fer.	50
1 bride, chaînette, mors, bridon et guides en cordeau.	16
1 sellette et avaloir à 18 fr. pour 2 chevaux; par cheval.	9
1 chariot à 2 bêtes, à essieu en fer et son attirail à 400 fr; par cheval.	200
1 charrue de Roville avec bâtis et versoir en fonte, soc en acier et talon de rechange à 68 fr.; par cheval.	34
1 extirpateur à pieds fixes et socs en acier à 80 fr.; par cheval.	40
1 houe à cheval avec 4 pieds et régulateur à 48 fr.; par cheval.	24
1 herse à losange à dents de fer pour 2 bêtes, avec sa chaîne et crochets à 46 fr.; par cheval.	23
1 Rouleau en pierre et sa limonière.	40
Objets divers de remise, tels que chèvre à graisser les roues, crics, sabot et chaîne d'enrayage, etc.; par cheval.	8
Objets divers d'écurie; coffre à avoine, hache-paille, ustensiles de pansement, vans, seaux, sacs, mesures à avoine, pelles, fourches, etc.; par cheval.	23
Objets divers pour magasin à fourrage, silos à racines, etc.	3
Total du prix des objets mobiliers à l'usage d'un cheval.	470
Intérêts de cette somme à 5 p. 0/0 par an.	23,50

2° Un bœuf de trait travaillant toute l'année et employé à tous les travaux de la ferme a besoin des objets mobiliers suivans :

1 joug avec tous ses accessoires.	9
1 chariot avec essieu en fer à 400 fr.; par bœuf.	200
1 charrue à 68 fr.; par bœuf.	34
1 extirpateur à 80 fr.; par bœuf.	40
1 houe à 48 fr; par bœuf.	24
Objets de remise, de magasin à fourrage, de silos à racines, etc.; par bœuf.	8
Objets d'étable, etc.	15
Total du prix des objets mobiliers à l'usage d'un bœuf de trait.	330
Intérêts de cette somme à 5 p. 0/0.	16,50

(*f*) *Prime pour dépérissement et renouvellement des objets mobiliers* ci-dessus. Les frais d'entretien et de renouvellement, surtout des véhicules et des instrumens d'agriculture, sont variables suivant la qualité et la nature du sol, la viabilité des chemins et la bonne construction de ces objets. Dans les circonstances ordinaires, l'expérience a prouvé qu'on pouvait les évaluer à 25 p. 0/0 du capital, ce qui ferait, dans les exemples cités ci-dessus, 117 fr. 50 c. pour les objets à l'usage d'un cheval, et 82 fr. 50 c. pour ceux à l'usage d'un bœuf. Dans les sols compactes, tenaces, remplis de pierres ou autres obstacles, et quand les objets sont mal construits, ces frais peuvent s'élever à 33 p. 0/0 et même davantage dans les établissemens où on n'établit pas un bon mode d'organisation de surveillance. Au reste, dans cette somme peut être comprise un prime de 1/4 à 1/2 pour 0/0 de la valeur desdits objets pour *frais d'assurance* contre l'incendie.

(*g*) *Ferrure, soins du vétérinaire, médicamens.* Les bœufs dont on veut tirer un travail constant et qu'on emploie à des charrois doivent être ferrés des 4 pieds. On peut évaluer, selon les circonstances, cette ferrure ainsi que les frais du vétérinaire et des médicamens, à 25 fr. environ pour un cheval et à 18 ou 20 fr. pour un bœuf.

(*h*) *Éclairage* des écuries ou étables, *assainissement* de ces bâtimens et des objets mobiliers à l'usage des animaux, graisse ou vieux-oing pour les instrumens roulans, etc. Ces sommes sont à peu près les mêmes pour un cheval et pour un bœuf, et peuvent s'élever en moyenne à 5 et 6 fr. par an pour l'un ou l'autre.

(*i*) *Salaire, nourriture et entretien des serviteurs* chargés du soin des animaux. Un aide uniquement chargé de soigner et panser les bêtes de trait, d'aller chercher, de hacher, cuire et distribuer leur nourriture, peut aisément gouverner ainsi 8 à 10 chevaux ou 12 à 15 bœufs de trait, nourris pendant toute l'année à l'écurie ou à l'étable. En supposant 8 des 1ers et 12 des seconds, et qu'un aide pour ce service revient à 420 fr. par an (*voy.* p. 400), on voit qu'il faudra porter au compte du prix de travail des animaux 52 fr. 50 c. pour un cheval, et 35 fr. pour un bœuf. On comprend que le mode d'alimentation, les soins plus ou moins attentifs qu'on donne aux bêtes et le prix auquel revient le travail des aides, etc., apportent des modifications nombreuses dans le chiffre que nous venons de donner pour exemple.

(*k*) *Nourriture et litière.* Le prix de la nourriture est l'objet qui, dans les frais qu'occasionne le travail d'un animal, apporte dans ceux-ci les différences les plus remarquables. Ce prix peut varier de cent manières diverses, suivant le régime qu'on fait suivre aux animaux et le mode d'alimentation auquel on les soumet, ainsi que suivant les localités et les circonstances. Le mode d'alimentation lui-même est aussi modifié dans un même lieu par suite de la mobilité des prix du marché, et suivant les saisons, les travaux et surtout l'économie que peut procurer telle ou telle combinaison. En effet, d'après les règles d'une bonne administration, la nourriture des bêtes de trait doit être réglée de telle façon qu'elle revienne au prix le plus modéré possible, mais elle doit en même temps satisfaire à la condition d'être saine, abondante, substantielle et proportionnée à la quantité de travail qu'on exige des animaux. C'est une grave erreur de croire qu'en nourrissant les bêtes de trait avec parcimonie et avec des alimens peu riches en matière réparatrice on fasse une économie sur le prix de leur travail; loin de là, ce travail devient ainsi fort dispendieux. Ainsi, dans les fermes où l'on suit encore l'assolement triennal avec jachère complète, on regarde comme une économie de nourrir les bœufs de trait uniquement avec de la paille, et de les laisser dans l'inaction; mais ces animaux maigrissent peu à peu, s'affaiblissent et ne sont plus capables de grands efforts lors du retour de la saison des travaux, de sorte que cette nourriture peu substantielle et distribuée d'une main avare n'a donné cependant aucun profit à l'agriculteur puisqu'elle n'a produit ni travail, ni chair, ni graisse, et que le fumier qu'elle a procuré a été en petite quantité et de qualité très médiocre.

En général le bœuf est moins difficile que le cheval sur le choix des alimens, et sa nourritue peut très bien se composer de substances plus grossières et d'un prix moins élevé; mais si on veut entretenir sa santé et sa vigueur, et surtout si on se propose de le soumettre à des travaux extraordinaires ou d'en obtenir la même quantité de travail que d'un cheval, il est nécessaire que cette nourriture devienne substantielle; il ne serait pas raisonnable d'exiger de bœufs nourris de paille ou d'herbe verte seulement autant de travail que de chevaux nourris de bon foin et d'avoine. Sous ce point de vue, la différence dans les frais qu'occasionne l'alimentation n'est pas aussi considérable pour les 2 espèces qu'on est généralement porté à le croire; toutefois, à force égale dans les animaux, cette différence paraît être constamment en faveur du bœuf.

Nous n'essaierons pas de calculer le prix du travail